

PL Phosphorous 2

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 - Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation PL Phosphorous 2
Nom chimique
Type de produit Mélange
Code produit PL153-kit, PL154-kit

1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes - Réactif pour l'analyse de l'eau

Usages déconseillés - Autres

1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Water-I.D. GmbH
Daimlerstr. 20
76344 Eggenstein Allemagne
Téléphone : +49 (0) 721 - 78 20 29 - 0 Fax +49 (0) 721 - 78 20 29 - 11
Site web www.water-id.com
EHS / Compliance : lab@water-id.com

1.4 - Numéro d'appel d'urgence

- Poison Control Center Munich, Germany
Tel.: +49 (0) 89 / 19 24 0
24 hour service
Languages: German, English
please also call from: France

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Ox. Sol. 3	Matières solides comburantes - Catégorie 3
Acute Tox. 4 Oral	Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 4
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée - Catégorie 2
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire - Catégorie 2
Resp. Sens. 1	Sensibilisation respiratoire - Catégorie 1
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée - Catégorie 1
STOT SE 3 (H335)	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Catégorie 3 (H335)
Aquatic Chronic 3	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 3

2.2 - Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Contient: peroxodisulfate de dipotassium (CAS No.: 7727-21-1)

Mention d'avertissement : Danger

PL Phosphorous 2

Pictogrammes des risques



Mentions de danger

H272	Peut aggraver un incendie; comburant
H302	Nocif en cas d'ingestion
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P220	Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles.
P261	Éviter de respirer les poussières.
P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux.
P284	[Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.
P301+P312	En cas d'ingestion: Appeler un CENTRE ANTIPOISON, un médecin en cas de malaise.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312	Appeler un un CENTRE ANTIPOISON, un médecin en cas de malaise.
P330	Rincer la bouche.
P332+P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P342+P311	En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.?.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

PL Phosphorous 2

P370+P378	En cas d'incendie: utiliser Dioxyde de carbone (CO ₂), oxydes de carbone (CO, CO ₂), poudre sèche, mousse résistant à l'alcool, Jet d'eau pulvérisée, poudre d'extinction pour l'extinction.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu, le récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets approuvée.
Phrases EUH	
EUH208	Contient peroxodisulfate de dipotassium (7727-21-1) . Peut produire une réaction allergique

2.3 - Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 - Substances

Non applicable

3.2 - Mélanges

Nom chimique	No	%	Class	Spec. concentrations
peroxodisulfate de dipotassium	n°CAS : 7727-21-1 Numéro d'identification UE : 016-061-00-1 N°CE : 231-781-8 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119495676-19-XXXX	<= 100	Acute Tox. 4 Oral - H302 Eye Irrit. 2 - H319 Ox. Sol. 3 - H272 Resp. Sens. 1 - H334 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1 - H317 STOT SE 3 (H335) - H335	Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 - Description des premiers secours

En cas d'inhalation

- En cas d'inhalation des vapeurs, les symptômes d'intoxication peuvent se manifester à retardement après plusieurs heures; consulter impérativement un médecin.
- Veiller à un apport d'air frais.
- En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.
- Des symptômes ne peuvent apparaître que quelques heures après l'exposition, faire une surveillance médicale pendant au moins 48h après l'accident.

Après contact avec la peau

- Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.
- En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.
- en cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

- Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.
- En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue.

En cas d'ingestion

- Demander immédiatement un avis médical.

PL Phosphorous 2

- Des symptômes ne peuvent apparaître que quelques heures après l'exposition, faire une surveillance médicale pendant au moins 48h après l'accident.
- Rincer la bouche abondamment à l'eau.
- Traitement médical nécessaire.
- En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- | | |
|--|--|
| <u>Symptômes et effets - En cas d'inhalation</u> | - Des symptômes peuvent apparaître seulement quelques heures après l'exposition.
- Effets Réactions allergiques |
| <u>Symptômes et effets - Après contact avec la peau</u> | - Provoque une irritation cutanée. |
| <u>Symptômes et effets - Après contact avec les yeux</u> | - Provoque une irritation des yeux. |
| <u>Symptômes et effets - En cas d'ingestion</u> | - Aucune information disponible. |

4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement symptomatique.
- Traitement symptomatique. Administration d'antidote.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 - Moyen d'extinction

- | | |
|---|--|
| <u>Moyens d'extinction appropriés</u> | - ABC-poudre
- Dioxyde de carbone (CO ₂)
- Mousse
- Poudre d'extinction |
| <u>Moyens d'extinction inappropriés</u> | - Jet d'eau à grand débit |

5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- | | |
|---|----------------------------------|
| <u>Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange</u> | - Aucune information disponible. |
| <u>Produits de décomposition dangereux</u> | - Oxydes de soufre |

5.3 - Conseils aux pompiers

- L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.
- Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.
- Eloigner le produit de la zone d'incendie.
- Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- | | |
|---------------------------------|---|
| <u>Pour les non-secouristes</u> | - Utiliser un équipement de protection personnel.
- Evacuer les personnes en lieu sûr. |
|---------------------------------|---|

PL Phosphorous 2

- Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

Pour les secouristes

- Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
- S'assurer que les déchets sont collectés et stockés en lieu sûr.

6.3 - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement

- Recueillir avec une matière absorbante inerte et éliminer en tant que déchet nécessitant une surveillance particulière.
- Aucune information disponible.

Méthodes et matériel de nettoyage

- Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).
- Recueillir à l'état sec avec précaution.
- Bien nettoyer les surfaces contaminées.
- Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.
- Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination.
- Recueillir sans poussière et stocker sans poussière.
- Ventiler la zone concernée.

Techniques inappropriées

- Aucune information disponible.

6.4 - Référence à d'autres sections

- Protection individuelle: voir rubrique 8

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandation

- Éviter de: Contact avec les yeux
- Éviter de: Génération/dégagement de poussière
- Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants: Contact avec les yeux
- Éviter de: Contact avec la peau
- Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants: Contact avec la peau
- Après usage, refermer aussitôt la capsule de fermeture.
- Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
- Aspirer les vapeurs/aérosols directement à l'endroit où ils se forment.
- Concevoir en règle générale tous les procédés de travail de manière à exclure les risques suivants: Inhalation
- Voir section 8.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

- Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

PL Phosphorous 2

- ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.
- Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit.
- Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
- Travailler dans des zones bien ventilées ou avec un masque respiratoire à filtre.

7.2 - Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Ne pas stocker ensemble avec: Aliments pour humains et animaux
- Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.
- Ne pas stocker ensemble avec: Matériau combustible

7.3 - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Réactif pour l'analyse de l'eau

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 - Paramètres de contrôle

- Aucune information disponible.

8.2 - Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

- Aucune information disponible.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- Protection du corps appropriée: blouse de laboratoire



- Protection oculaire appropriée: Lunettes avec protections sur les côtés



- Porter les gants de protection homologués



- Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.
- Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile)

- Les crèmes ne peuvent remplacer un moyen de protection personnelle.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

PL Phosphorous 2

9.1 - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État	Solide	Aspect	cristallin
Couleur	Blanc	Odeur	sans odour
Seuil olfactif		Aucune donnée disponible	
pH		3	
Point de fusion		100 °C	
Point de congélation		Aucune donnée disponible	
Point d'ébullition		Aucune donnée disponible	
Point éclair		Aucune donnée disponible	
Taux d'évaporation		Aucune donnée disponible	
inflammabilité		Aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'explosivité		Aucune donnée disponible	
Limite supérieure d'explosivité		Aucune donnée disponible	
Pression de la vapeur		Aucune donnée disponible	
Densité de la vapeur		Aucune donnée disponible	
Densité relative		Aucune donnée disponible	
Densité		2,477 g/cm ³ @ 20°C	
Solubilité (Eau)		52 g/l	
Solubilité (Ethanol)		pratiquement insoluble	
Solubilité (Acétone)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Solvants organiques)		Aucune donnée disponible	
Log KOW		Aucune donnée disponible	
Température d'auto-inflammabilité		Aucune donnée disponible	
Température de décomposition		Aucune donnée disponible	
Viscosité, cinématique		Aucune donnée disponible	
Viscosité, dynamique		Aucune donnée disponible	

9.2 - Autres informations

Teneur en COV	Aucune donnée disponible
Energie minimale d'ignition	Aucune donnée disponible
Conductivité	Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 - Réactivité

- Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 - Stabilité chimique

- Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3 - Possibilité de réactions dangereuses

- Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4 - Conditions à éviter

- Aucune information disponible.

PL Phosphorous 2

10.5 - Matières incompatibles

- Aucune information disponible.

10.6 - Produits de décomposition dangereux

- Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 - Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 4 - Nocif en cas d'ingestion

Toxicité : Mélange

LD50 oral (rat)	RTECS
LD50 dermal (rat)	Aucune donnée disponible
LD50 dermal (rabbit)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation (rat)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation dusts and mists (rat)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation vapeurs (rat)	Aucune donnée disponible

- Aucune information disponible.

Toxicité : Substances

peroxodisulfate de dipotassium (7727-21-1)

LD50 oral (rat)	802 mg/kg RTECS
-----------------	--------------------

Corrosion cutanée/irritation cutanée - Irritation cutanée - Catégorie 2 - Provoque une irritation cutanée

- Irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Irritation oculaire - Catégorie 2 - Provoque une sévère irritation des yeux

- Irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée - Sensibilisation respiratoire - Catégorie 1 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
- Sensibilisation cutanée - Catégorie 1 - Peut provoquer une allergie cutanée

- Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales - Non classé

Cancerogénité - Non classé

Toxicité pour la reproduction - Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Catégorie 3 (H335) - Peut irriter les voies respiratoires

- données manquantes

PL Phosphorous 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée - Non classé

Danger par aspiration - Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 - Toxicité

Toxicité : Mélange

EC50 48 hr crustacea	357 mg/l Daphnia magna
LC50 96 hr fish	100 mg/l Poecillia reticulata
ErC50 algae	Aucune donnée disponible
ErC50 other aquatic plants	Aucune donnée disponible
NOEC chronic fish	Aucune donnée disponible
NOEC chronic crustacea	Aucune donnée disponible
NOEC chronic algae	Aucune donnée disponible
NOEC chronic other aquatic plants	Aucune donnée disponible

Toxicité : Substances

peroxodisulfate de dipotassium (7727-21-1)

EC50 48 hr crustacea	357 mg/l Daphnia magna
LC50 96 hr fish	100 mg/l Poecillia reticulata

- Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2 - Persistance et dégradabilité

Demande biochimique en oxygène (DBO)	Aucune donnée disponible
Demande chimique en oxygène (DCO)	Aucune donnée disponible
% de biodégradation en 28 jours	Aucune donnée disponible

- Aucune information disponible.

12.3 - Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible

- Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4 - Mobilité dans le sol

- Aucune information disponible.

12.5 - Résultats des évaluations PBT et vPvB

12.6 - Autres effets nocifs

- Aucune information disponible.

PL Phosphorous 2

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 - Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets

- Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.
- Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Evacuation des eaux

- Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Précautions particulières à prendre

- Ce déchets impose une surveillance particulièrement sévère.
- Collecter les déchets séparément.
- Evacuer vers une usine d'incinération pour déchets spéciaux en respectant les réglementations administratives.
- Les déchets doivent être tenus à l'écart des autres sortes de déchets jusqu'à leur élimination.
- Le résidu doit rester sous surveillance.

Disposition Communautaire ou Nationale ou Régionale

- Eliminer en observant les réglementations administratives.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 - Numéro ONU

<u>Numéro ONU (ADR)</u>	:	UN1492
<u>Numéro ONU (RID)</u>	:	UN1492
<u>Numéro ONU (IMDG)</u>	:	UN1492
<u>Numéro ONU (IATA)</u>	:	UN1492

14.2 - Nom d'expédition des Nations unies

<u>Nom d'expédition des Nations unies (ADR)</u>	:	PERSULFATE DE POTASSIUM
<u>Nom d'expédition des Nations unies (RID)</u>	:	PERSULFATE DE POTASSIUM
<u>Nom d'expédition des Nations unies (IMDG)</u>	:	PERSULFATE DE POTASSIUM
<u>Nom d'expédition des Nations unies (IATA)</u>	:	PERSULFATE DE POTASSIUM

14.3 - Classe(s) de danger pour le transport

PL Phosphorous 2

ADR Classe(s) de danger pour le transport : 5.1
ADR Code de classification: : O2
Pictogrammes



Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 5.1
Pictogrammes



Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 5.1
Pictogrammes



Classe(s) de danger pour le transport (IATA) :
Pictogrammes



14.4 - Groupe d'emballage

Groupe d'emballage : III
Groupe d'emballage (RID) : III
Groupe d'emballage (IMDG) : III
Groupe d'emballage (IATA) :

14.5 - Dangers pour l'environnement

Dangers pour l'environnement : Non
Polluant marin : Non

14.6 - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

PL Phosphorous 2

ADR

<u>ADR Code de classification:</u>	:	O2
<u>ADR Dispositions particulières</u>	:	
<u>ADR Quantité limitée (LQ)</u>	:	5 kg
<u>Quantités exceptées ADR</u>	:	E1
<u>Instructions d'emballage ADR</u>	:	P002 IBC08 LP02 R001
<u>Dispositions spéciales d'emballage ADR</u>	:	B3
<u>Dispositions pour l'emballage en commun ADR</u>	:	MP10
<u>Instructions pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	T1
<u>Dispositions spéciales pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	TP33
<u>Code-citerne ADR</u>	:	SGAV
<u>Dispositions spéciales citernes ADR</u>	:	TU3
<u>Véhicule pour le transport en citerne</u>	:	AT
<u>ADR catégorie de transport</u>	:	3
<u>ADR code de restriction en tunnel</u>	:	E
<u>Dispositions spéciales chargement, déchargement et manutention ADR</u>	:	CV24
<u>Dispositions spéciales - Colis</u>	:	
<u>Dispositions spéciales - Vrac</u>	:	VC1 VC2 AP1 AP6 AP7
<u>Dispositions spéciales - Exploitation</u>	:	
<u>ADR Danger n° (code Kemler)</u>	:	50

RID

<u>Dispositions particulières</u>	:	
<u>Quantité limitée (LQ)</u>	:	
<u>Quantités exceptées</u>	:	

IMDG

<u>Dispositions particulières</u>	:	
<u>Quantité limitée (LQ)</u>	:	5 kg
<u>Quantités exceptées</u>	:	E1
<u>Instructions d'emballage</u>	:	
<u>Dispositions spéciales d'emballage</u>	:	
<u>Instruction(s) IBC</u>	:	
<u>Dispositions IBC</u>	:	
<u>Instructions pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	
<u>Dispositions spéciales pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	
<u>Codes EmS</u>	:	F-A, S-Q
<u>Arrimage et manutention</u>	:	A
<u>Séparation</u>	:	
<u>Propriétés et observations</u>	:	

PL Phosphorous 2

IATA

<u>PCA - Quantités exceptées</u>	:
<u>PCA - Quantités limitées - Instructions d'emballage</u>	:
<u>PCA - Quantités limitées - Quantité nette maximale par emballage</u>	:
<u>PCA - Packing Instructions</u>	:
<u>PCA - Quantité nette maximale par emballage</u>	:
<u>CAO - Instructions d'emballage</u>	:
<u>CAO - Quantité nette maximale par emballage</u>	:
<u>Dispositions particulières</u>	:
<u>Code ERG</u>	:

14.7 - Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 - Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substances REACH candidates Aucun

Substances Annex XIV Aucun

Substances Annex XVII Aucun

Teneur en COV Aucune donnée disponible

15.2 - Évaluation de la sécurité chimique

Evaluation de la sécurité chimique effectuée pour le produit - Aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Versions de la FDS

Version	Date d'émission	Description des modifications
1	11.01.2019	Création de la FDS

Abréviations et acronymes - Voir tableau sur le site www.euphrac.eu

Textes des phrases réglementaires

Acute Tox. 4 Oral	Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 4
Aquatic Chronic 3	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 3
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire - Catégorie 2
H272	Peut aggraver un incendie; comburant
H302	Nocif en cas d'ingestion
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

PL Phosphorous 2

Ox. Sol. 3	Matières solides comburantes - Catégorie 3
Resp. Sens. 1	Sensibilisation respiratoire - Catégorie 1
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée - Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée - Catégorie 1
STOT SE 3 (H335)	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Catégorie 3 (H335)

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

*** **